



Question n° 44 de FOURNY Dimitri

à ANTOINE André -- Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial

N° : 44 (2007-2008) 44

Réception : 19 octobre 2007

Echéance : 12 novembre 2007

Matière : Transports - Mobilité - Généralités -

**Objet :** Gratuité des parkings de la SNCB.

## Question écrite

Dans le cadre de son projet ABC (Accessibilité de Base Confort) la SNCB a lancé le 16 août 2005 le projet pilote « parking gratuit dans le cadre des déplacements domicile-travail », opérationnel dans 12 gares. En Wallonie, les gares sélectionnées sont Arlon, Andenne, Braine-l'Alleud, Huy, Jemelle et Saint-Ghislain. Le principe est que tout détenteur d'une carte train en cours de validité ou d'un libre parcours pouvait acquérir une carte parking gratuit au guichet de sa gare. Motivation annoncée par la SNCB: s'inscrire dans une série de projets gouvernementaux visant à améliorer la mobilité dans notre pays.

Mais voilà que ces parkings redeviendront payants au 1<sup>er</sup> janvier 2008. En cause ? Le projet pilote n'est pas conciliant, ou plutôt ce projet n'a pas engendré suffisamment de nouveaux abonnés. Cette décision est malheureuse pour l'ensemble des usagers réguliers et la première motivation de la SNCB est déjà bien loin: ce n'est pas en rétablissant ces parkings payants que la mobilité sera améliorée. Au contraire, le stationnement dans les rues adjacentes risque de perturber fortement la mobilité des riverains.

Une chose se confirme cependant: le manque de possibilité de parking aux abords de nombreuses gares. L'opérateur envisage également de créer, dans les 5 ans à venir, 18.000 emplacements pour voitures et 14.200 pour vélos, et de rénover 6.500 places pour voitures et autant pour vélos. Pour ce faire, la SNCB ne manque pas de terrains disponibles. En effet, le décret du 27 octobre 2005 modifiant l'article 21 du CWATUP facilite grandement la mise en œuvre des domaines des infrastructures ferroviaires. Pourquoi, dès lors, ne pas rendre accessibles ces domaines au parcage des véhicules des utilisateurs du rail ?

## Réponse

J'accorde une attention particulière aux éléments susceptibles d'avoir une incidence sur l'attractivité du transport public et dans ce cadre, la politique menée par la SNCB en matière de stationnement à proximité des gares retient mon attention.

Dans le cas des parkings de la SNCB évoqué par l'Honorable membre, c'est le contrat de gestion conclu entre la SNCB et le Gouvernement fédéral qui prévoyait de lancer une expérience-pilote visant à garantir un accès gratuit et prioritaire aux détenteurs d'une carte train dans douze gares réparties équitablement sur l'ensemble du réseau.

Pour ce qui me concerne, je ne cache pas que j'accorde la priorité à une intermodalité bus-train en aménageant les abords des gares pour faciliter l'accès des bus et les correspondances. Cependant, à défaut d'une desserte combinée bus-train, une intermodalité voiture-train est préférable à une utilisation exclusive de la voiture. Elle doit donc être préservée.

J'ai bien entendu pris les contacts nécessaires avec la SNCB pour mieux cerner la nouvelle

politique qu'elle souhaite mener en matière de tarification et d'offre de parking. De ces contacts, il apparaît qu'elle continuera à développer l'offre de parkings tout en mettant en place des tarifs favorisant l'intermodalité et prenant en compte les spécificités locales.

La SNCB n'envisage nullement de mettre fin à toutes les expériences initiées en 2005.

Actuellement, l'ensemble des gares et des points d'arrêts offrent 32.000 places de parkings pour voitures, dont 73 % sont gratuits.

Au cours des cinq prochaines années un total de 45.000 places devrait être atteint.

Un tel accroissement du nombre de parkings ne peut être réalisé en dehors d'une politique globale qui permet de déterminer les zones prioritaires et de répartir les budgets. A cet égard, je rappelle que même si des terrains sont disponibles, la réalisation de parkings a un coût. A titre d'illustration, l'aménagement du nouveau parking de 1200 places pour voitures et de 96 places pour les vélos à Gembloux représente un investissement de plus de 3 millions d'euros.